

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 3 avril 2018 à 19 h 30, à la salle Madeleine Lahaye 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, le conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande numéro 02-2018

Site : 13, rue de Blanzy

Lot : 4 297 318 du cadastre du Québec, situé dans la zone R1-288 du règlement de zonage CA28 0023.

Nature et effets de la demande :

- Autoriser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée dont l'élévation du plancher du rez-de-chaussée d'un bâtiment principal à partir du niveau de la rue pris en son centre sera supérieure de 0,3 mètre à la norme prescrite à 1,85 mètre de l'article 85 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande au cours de cette séance.

Donné à Montréal,

**Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève,
ce quatorzième jour du mois de mars deux mille dix-huit.**

Edwige Noza

Secrétaire d'arrondissement substitut